

Testez votre cabinet

Êtes-vous certain d'être en règle ?

Votre tableau d'affichage est-il à jour ?

Oui Non

Vos salariés vous ont-ils remis l'attestation d'assurance de leur véhicule personnel ?

Oui Non

Votre gestion du suivi du temps de travail est-elle suffisamment bien personnalisée ?

Oui Non

Tous vos salariés ont-ils un contrat de travail écrit ?

Oui Non

Avez-vous mis à jour vos coefficients depuis moins de 2 ans ?

Oui Non

Si vous avez répondu "non" à une de ces questions, vous avez besoin d'un diagnostic social. N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus.

L'objectif de ce diagnostic sera d'analyser le fonctionnement de votre cabinet au regard de la conformité de la législation sociale et de la Convention Collective.

ECF vous propose de réaliser une étude étayée et indépendante au sein de votre cabinet, afin d'évaluer votre organisation, de faire ressortir les points forts et de vous alerter sur les points les plus faibles.

Pour remplir ces objectifs et répondre à toutes vos attentes, ECF met à votre disposition le savoir-faire et les compétences juridiques de son service Social.

Au terme de la mission, un rapport de diagnostic sur le fonctionnement ou l'organisation de votre cabinet et sur les risques rencontrés vous sera remis.



Notre expertise

- **Rédaction des contrats de travail et avenants du cabinet** (adaptation à la convention collective, aux obligations professionnelles et à la déontologie : secret professionnel, détournement de clientèle, utilisation du matériel informatique, etc.) ;
- **Clauses du contrat de travail du cabinet** (coefficients, durée du travail, organisation du temps de travail, convention de forfaits, clause de non concurrence...) ;
- **Affichage, registres et déclarations obligatoires, règlement intérieur, gestion des risques** ;
- **Conduite des entretiens d'évaluation des salariés** ;
- **Usages en vigueur dans le cabinet relatifs à la suspension du contrat de travail** (maladie, maternité, congés payés, accidents du travail et maladies professionnelles) ;
- **Seuils relatifs aux Institutions Représentatives du Personnel** (IRP) : délégués du personnel, comité d'entreprise... ;
- **Avantages en nature et frais de déplacement** ;
- **Conformité juridique et mise en place des systèmes de complémentaire santé et de prévoyance en place** ;
- **Égalité de traitement entre les salariés.**

Tarifs

Adhérents ECF : 700 euros HT / jour

Non adhérents ECF : 1 000 euros HT / jour

Pour obtenir un devis et une proposition d'intervention, contactez le service social d'ECF au 01 47 42 55 79 ou par courriel à gautier.amelot@e-c-f.fr

